



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°08

Réunion du jeudi 04 octobre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

SOURDUN – STADE INTERNAT D'EXCELLENCE – NNI 774590201

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 25/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Bon de commande des tests insitu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 03/10/2033 sous réserve de réception et de la conformité des tests insitu avant le 03/04/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MALAKOFF – STADE MARCEL CERDAN 1 – NNI 920460101

Cette installation sportive est classée T3 PN jusqu'au 08/07/2028.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 01/09/2023 suite à l'installation d'une pelouse système hybride.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 signée par le propriétaire le 07/07/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des tribunes
- Rapport de visite du 01/09/2023
- A.O.P.
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 PSH jusqu'au 01/09/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.2. Confirmations de niveau de classement

HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS 1 – NNI 953060101

Cette installation sportive était classée T4 PN jusqu'au 18/06/2023.

Installation visitée par M. LACOUR et M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 28/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 25/11/2023
- A.O.P. du 29/11/2002

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 17/04/2032.

CRETEIL – STADE FRANCOIS DESMONT – NNI 940280401

Cette installation sportive était classée T4 SYN jusqu'au 13/06/2023.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S. le 26/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 28/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite

La Commission constate l'absence de tests insitu décennaux (date de mise à dispo le 13/06/2003 + 10 ans) ainsi que l'absence de l'A.O.P. ou de l'attestation administrative de capacité.

La Commission demande que les zones techniques devant les bancs de touche joueurs soient retracées.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 13/06/2033 sous réserve de réception des tests insitu décennaux, d'un A.O.P. ou d'une A.A.C ainsi que du traçage des zones techniques avant le 02/04/2034.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MAISONS LAFFITTE – PARC DES SPORTS 2 – NNI 783580102

La Commission accuse bonne réception des tests insitu initiaux et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MORANGIS – COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 1 – NNI 914320101

Cette installation sportive était classée T4 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 04/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 16/07/2033.

COUBRON – STADE REMOND ROUSSEAU 1 – NNI 930150101

Cette installation sportive était classée T4 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S. le 28/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 28/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Remarque de la C.R.T.I.S. :

- **Faire tracer les zones techniques**
- **Faire recouvrir les plaques d'arrosage par une plaque de gazon synthétique fixée au sol**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN jusqu'au 31/01/2032.

VAUX LE PENIL - STADE DE LA MARE AUX CHAMPS - NNI 774870101

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des photos attestant de la levée des non-conformités suivantes :

- L'implantation des piquets de corners est conforme.
- Le traçage des zones techniques est conforme.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

FONTAINEBLEAU – STADE PHILIPPE MAHUT 2 – NNI 771860102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 20/10/2022.

A la demande du RCP FONTAINEBLEAU, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. le 26/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 26/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 162 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46
- Facteur d'uniformité : 0.69

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/10/2025.

FONTAINEBLEAU – STADE PHILIPPE MAHUT 1 – NNI 771860102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 26/11/2021.

A la demande du RCP FONTAINEBLEAU, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. le 26/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 26/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 202 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58
- Facteur d'uniformité : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/10/2025.

CHATENAY MALABRY – STADE DES BRUYERES 1 – NNI 920190201

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 22/06/2023.

A la demande de la Mairie de Chatenay Malabry, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 11/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 05/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 167 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.12
- Facteur d'uniformité : 0.29

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cet éclairage et demande au gestionnaire de l'installation de refaire un réglage complet et changer les projecteurs hors service.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE GABRIEL VOISIN – NNI 920400201

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 15/07/2022.

A la demande de la Mairie d'Issy les Moulineaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine le 26/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 26/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 96 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.73

- Facteur d'uniformité : 0.87

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/10/2027.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 920400301

L'éclairage de cette installation sportive était classé E7 jusqu'au 07/01/2018.

A la demande de la Mairie d'Issy les Moulineaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine le 28/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 26/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 294 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.16
- Facteur d'uniformité : 0.31

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cet éclairage et demande au gestionnaire de l'installation de refaire un réglage complet et changer les projecteurs hors service.

CLAMART – STADE DE LA PLAINE 1 – NNI 920230301

L'éclairage de cette installation sportive était classé E7 jusqu'au 07/01/2018.

A la demande de Clamart, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 26/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 138 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35
- Facteur d'uniformité : 0.59

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/10/2025.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

VILLEJUST – COMPLEXE SPORTIF LA POUPARDIERE – NNI 916660101

Cette installation sportive est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 21/07/2023.
- Lettre d'intention de réalisation des travaux en date du 19 juillet 2023.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m avec zone de sécurité de 2m,70.
- Plan des vestiaires
- Plan de masse.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

4. DIVERS